

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Tél : 02.35.32.59.72
Fax : 02.35.32.10.53

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2021 a été approuvé le 21 février 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

L'année 2021 a été marquée par des contraintes de différentes natures : sur le plan national : la covid qui a entraîné une charge financière importante (personnel, produits virucides...). Sur le plan local, la commune a pris en charge la garderie qui est donc devenue communale. Un agent a été déclaré inapte à toutes fonctions dans la fonction publique territoriale, l'agent a donc été mis en retraite pour invalidité et nous devons lui payer le chômage pendant minimum 2.5 ans (environ 880 euros/mois). Le très fort ralentissement des produits de la location de la salle des fêtes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses	563 776.40 €	Recettes	635 073.03 €
--------------------------------------	--------------	----------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses	214 681.21 €	Recettes	188 278.20 €
-------------------------------------	--------------	----------	--------------

Le budget 2021 avait donc pour priorités

En fonctionnement :

- Pas d'augmentation de la fiscalité
- Entretien de la commune tout en limitant les dépenses liées aux charges à caractère général
- Répondre aux besoins et assurer la sécurité de la population

En investissement :

Continuer l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques route des Chatenières, la création d'un poteau incendie route des Cambres, la restauration du vitrail de Saint Jacques et Saint Jules, la création de la porte extérieure de la bibliothèque, la mise en place d'un store dans la pièce de repos des enfants de la salle polyvalente...

1) Budget communal

Il a été établi selon le schéma suivant :

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à

préparer l'avenir.

1-1 Résultat global

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif au budget principal fait apparaître un résultat global

de 66 091.99 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :		133 971.88 €
Excédent/déficit d'investissement cumulé :	-	48 353.71 €
Reste à réaliser :	-	19 526.18 €

Résultat cumulé :		66 091.99 €

Le besoin d'affecter à la section d'investissement article R1068 est donc de 67 879.89 euros (19 526.18 + 48 353.71).

Le solde au R002 résultat de fonctionnement reporté est ainsi de 66 091.99 euros (133 971.88 – 67 879.89).

1-2 Section fonctionnement

• Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 697 748.28 € (635 073.03 + 62 675.25 : de résultat antérieur)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers), aux impôts, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021
013 – Atténuation de Charges	7 241.46 €	13 945.21 €
70 – Produits des services	36 161.01 €	53 682.45 €
73 – Impôts et taxes	345 487.00 €	365 464.00 €
74 – Dotations et participations	196 141.93 €	187 470.63 €
75 – Autres produits de gestion courante	5 600.95 €	8 409.66€
76 – Produits financiers	0.57 €	2.87 €
77 – Produits exceptionnels	152.13 €	0.00 €
002 – Résultat antérieur	90 578.23 €	62 675.25 €
042 – Opérations d'ordre	11 792.50 €	6 098.21 €
TOTAUX	693 155.75 €	697 748.28 €

Chapitre 013 – Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie.

Chapitre 70 – Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire, la garderie communale et l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les concessions dans le cimetière, les redevances occupation du domaine public et locations diverses.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes, entre autre la taxe sur le pylône mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

En 2021, les taux des impôts locaux sont restés stables

Taxe sur le foncier Bâti : 31.69 %

Taxe sur le foncier non bâti : 91.03 %

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'état et la récupération de la FCTVA de fonctionnement.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (logement communal et la salle polyvalente).

Chapitre 76 : S'y trouve les intérêts des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.

Chapitre 77 : les mandats annulés sur exercice antérieur.

• Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 563 776.40 €. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021
011 – Charges à caractère général	163 427.97 €	178 891.69 €
012 – Charges de personnel	281 330.68 €	289 280.15 €
014 – Atténuations de produits	12 079.00 €	12 079.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	56 846.42 €	60 572.16 €
66 – Charges financières	12 564.37 €	10 987.58 €
67 – Charges exceptionnelles	400.00 €	600.00 €
042 – Opérations d'ordre	10 952.82 €	11 365.82 €
TOTAUX	537 601.26 €	563 776.40 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, l'éclairage public, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments de la voirie, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Ce chapitre a enregistré une augmentation de la dépense au chapitre 012 par rapport à l'année précédente qui s'explique par un agent placé en Période de Préparation au Reclassement à taux plein. Avec cette augmentation de la charge de personnel, les salaires représentent 51.31 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Au 31 décembre 2021, les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires : catégorie C = 5 personnes à temps complet
catégorie B = 1 personne à temps complet
catégorie A = 1 personnes à temps complet

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace notamment les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités et cotisations des élus pour 33 791.08 €

- Aux subventions versées aux associations pour 1 170.00 €
- A la cotisation du SDIS
- Syndicat Intercommunal du collège Jean Delacour et les charges de la ZA à régler à la CCICV

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunts) 10 987.58 €.

1-3 Section d'investissement

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 161 103.07 €

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021
13 – Subvention d'investissement	14 380.46 €	16 199.89 €
16 - Emprunts	0.00 €	0.00 €
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	38 064.76 €	15 274.92 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	97 705.03 €	92 879.27 €
040 – Dotations aux amortissements et transfert d'ordre	10 952.82 €	11 365.82 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	52 558.30 €
TOTAUX	161 103.07 €	188 278.20 €

Chapitre 10 : est constitué du paiement par l'Etat du FCTVA à hauteur de 8 478.61 € et de la taxe d'aménagement 6 796.31 €.

L'affectation de la section de fonctionnement s'élève à 92 879.27 €.

Chapitre 13 : Ce chapitre retrace les subventions reçues.

- **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 214 681.21 €.

Au 01 janvier 2020, Monsieur le Trésorier a demandé que la section d'investissement passe du vote en programmes/opérations au vote en articles, ainsi seuls les restes à réaliser au 31 décembre 2019 restent en programmes/opérations.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021
Article 2041512 – fonds de concours CCICV voirie	4 132.69 €	3 980.71 €
Article 2041582 – autres grpts bâtiments et installation SDE76-Route des Chatenières		46 336.75 €
Article 21312 – bâtiments scolaires	1 713.60 €	0.00 €
Article 21318 – autres bâtiments publics	4 293.10 €	10 779.03 €
Article 2151 – réseaux de voirie : voirie communale	15 771.42 €	0.00 €
Article 21578 – autre matériel et outillage de voirie	7 227.50 €	4 859.45 €
Article 2158 - autre matériel et outillage technique	1 758.00 €	199.95 €
Article 2181 – installation générale et agencement divers	2 032.01 €	982.25 €
Article 2183 – matériel de bureau et informatique	4 231.73 €	4 115.62 €
Article 2184 - mobilier	2 612.19 €	2 140.21 €
Article 2188 – autres immobilisations corporelles	6 340.20 €	9 389.21 €
Article 238 – avances versées comm. immo. incorp.		21 073.90 €
Sous-total des opérations/articles : dépenses d'équipement	50 112.44 €	103 857.08 €

16 - emprunts	70 930.88 €	52 167.62 €
040 – Opérations d'ordre entre section	11 792.50 €	6 098.21 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	52 558.30 €
TOTAUX	132 835.82 €	214 681.21 €

2) La dette communale

L'endettement d'Anceaumeville s'évalue en fonction de deux critères :

- l'encours de la dette, qui représente la somme que la commune doit aux banques notamment le remboursement de la salle polyvalente, et
- l'annuité de la dette, qui équivaut à la somme des intérêts d'emprunts d'Anceaumeville et du montant de remboursement du capital au cours de l'année.

Ainsi pour Anceaumeville, l'encours total de la dette, le capital restant dû représente au 31 décembre 2021 : 278 141.57 €.

L'annuité de la dette en 2021 représente 63 155.20 €, c'est la somme :

- des intérêts d'emprunts : 10 987.58 € et
- du montant du remboursement du capital : 52 167.62 €

L'annuité de la dette par habitant est de 94.12 € (63 155.20/ 671 habitants).

Fait à Anceaumeville,
Le 21 février 2022

Le Maire,

Jean-Marie LANGLOIS